

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris le 15 mars 2021

DIX COLLECTIVITES RETENUES LORS DE LA SECONDE SESSION DE L'APPEL A PARTENAIRES

Après une 1^{ère} session d'examen qui avait retenu 9 collectivités lauréates, les membres du comité de pilotage de l'appel à partenaires ANEL-Cerema se sont réunis le 15 décembre 2020, en visioconférence, pour étudier les candidatures de la 2^{ème} session de l'appel à partenaires. A l'issue de ce comité, 10 collectivités littorales métropolitaines et ultramarines supplémentaires ont été sélectionnées pour développer, expérimenter et valoriser des démarches de gestion intégrée du littoral.

- **La Communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral** (62) souhaite fonder une stratégie d'aménagements résilients sur des zones contraintes par le risque de submersion marine. Le projet prévoit une analyse partagée, l'organisation d'ateliers associant les acteurs et les professionnels du logement, ainsi que la production d'un guide et la tenue d'un séminaire.
- **La Communauté de communes de la Terre des deux Caps** (62) a pour objectif d'élaborer un projet de territoire littoral durable concerté avec les habitants, les associations et les acteurs de la vie économique et touristique. La démarche proposée sera basée sur la concertation pour dessiner un avenir pour le territoire.
- **Le Syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard** (80) propose des approches de stratégies locales sur des sites-projets expérimentaux identifiés lors d'ateliers de diagnostic partagé du territoire. Un séminaire présentera les résultats à l'ensemble des acteurs et usagers du territoire.
- **La Commune de Pouldreuzic** (29) prévoit la construction d'un diagnostic partagé et une sensibilisation aux enjeux littoraux de la population, notamment des jeunes. Elle prévoit la déclinaison opérationnelle de la stratégie de gestion du littoral sur trois secteurs : l'étang de Trébanec, le port de Penhors et l'étang du Gourinet.

- **La Métropole Perpignan Méditerranée** (66) souhaite définir une stratégie de gestion de la bande côtière catalane comme outil de gouvernance partagée à l'échelle de l'unité sédimentaire du Roussillon.
- **La Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée** (34) a pour but de poursuivre les réflexions engagées sur les possibilités d'actions transitoires, de court terme et de long terme, pour la gestion de la côte ouest de Vias. Le projet prévoit aussi le suivi et l'évaluation d'un dispositif innovant de type « S-Able » pour la protection du littoral.
- **La Métropole Toulon Provence Méditerranée** (83) prévoit l'élaboration d'un état des lieux, d'un diagnostic et d'une analyse de l'évolution du littoral.
- **La Commune de Grimaud** (83) souhaite évaluer la mise en œuvre des « laboratoires d'aménagement littoral » dans le cadre d'un projet d'adaptation du territoire aux impacts du changement climatique. Le projet prévoit trois axes de travail : l'identification des outils de maîtrise foncière, l'analyse des enjeux socio-économiques et la concertation avec les acteurs socio-économiques.
- **La Communauté d'agglomération Espace Sud Martinique** (972) porte le projet de construire un outil de connaissance et d'observation de son territoire afin de mieux prendre en compte les multiples aléas naturels auxquels il est soumis dans ses documents de planification.
- **La Communauté de communes Petite-Terre Mayotte** (976) souhaite construire des solutions d'aménagement pour la protection d'enjeux soumis à des aléas maritimes. Le projet s'inscrit dans le cadre de la prise de compétence Gemapi. La stratégie à établir s'attachera à prendre en compte la préservation de la biodiversité.

Retrouvez une présentation des projets des lauréats sur la page : www.cerema.fr/littoral

UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCE

En raison de la crise sanitaire de la Covid-19 et pour tenir compte de la période de confinement qui a retardé le travail des équipes des collectivités, le nombre de dossiers retenus a été revu à la hausse, de manière à accompagner l'ensemble des dossiers qui remplissent les critères de l'appel à partenaires.

Le Cerema mobilisera ses cinq directions territoriales ayant une façade maritime ainsi que la direction technique Risques, eaux et mer. Cette contribution représentera pour chaque projet 50 % du temps investi par le Cerema, Cet investissement, estimé initialement à l'équivalent-temps de 500K€, sera abondé par le Cerema pour permettre l'accompagnement de tous les dossiers retenus. Les collectivités partenaires auront à leur charge une contribution financière représentant le solde du coût total. Le Cerema pourra également les accompagner dans la recherche de financements.

DIX-NEUF COLLECTIVITÉS RETENUES AU TOTAL

Après une première session en juillet 2020 et une seconde en décembre, 19 collectivités ont été retenues au total dans le cadre de l'appel à partenaires ANEL-Cerema. Pour rappel, les 9 collectivités issues de la première sélection sont les suivantes :

- **La Communauté d'agglomération des Deux baies en Montreuillois (62)**
- **La communauté de Communes de la Région d'Audruicq (62)**
- **La Communauté de communes Côte ouest Centre Manche (50)**
- **La commune de Penvénan (22)**
- **Les intercommunalités de Cap Atlantique et de la CARENE (44)**
- **La Communauté de communes Vendée Grand Littoral (85)**
- **L'Agence des 50 pas géométriques de Guadeloupe (971)**
- **La Communauté d'agglomération du Centre de la Martinique (972)**
- **La Communauté de communes du Sud de Mayotte (976)**



RAPPEL DE LA DEMARCHE DE L'APPEL A PARTENAIRES

La démarche de l'appel à partenaires initiée par l'ANEL et le Cerema vise à accompagner des territoires littoraux volontaires dans une dynamique qui permette de répondre aux problématiques locales et de dégager des pistes de solutions concrètes pour :

- accompagner dans la durée les territoires littoraux et rétro-littoraux dans une optique de gestion adaptée et préventive face aux aléas littoraux et résiliente aux impacts du changement climatique ;
- contribuer à faire vivre l'interface terre-mer de manière vertueuse en facilitant la bonne cohabitation des usages terrestres et maritimes et en préservant la biodiversité tout en s'inscrivant dans les perspectives du développement durable offertes par la « croissance bleue ».

Outre l'apport de pistes de réponses opérationnelles aux problématiques locales, l'objectif de cet appel à partenaires est de pouvoir tirer des enseignements répliquables à l'échelle nationale, de valoriser des expériences innovantes et de mettre en réseau tous les acteurs concernés... Les projets seront contextualisés dans leurs trajectoires territoriales spécifiques, de la planification au projet de territoire, et permettront de traiter aussi bien des problématiques de court et moyen termes que des questions de prospective à long terme.

Les études engagées seront cofinancées par le Cerema, les collectivités territoriales et les autres opérateurs publics partenaires. Elles sont prévues pour une durée globale de 2 ans.

À propos du CEREMA :

Parce que les territoires de demain s'inventent aujourd'hui, le Cerema se positionne comme le maillon central de la politique **d'adaptation au changement climatique** des territoires. Confronté au quotidien des problématiques de terrain rencontrés par les collectivités et les aménageurs qui y œuvrent, le Cerema s'affirme comme **un tiers de confiance engagé** pour affronter les défis actuels et futurs. Il se positionne sur **six grands domaines d'expertise** tous liés à l'adaptation au changement climatique. Il propose des solutions sur-mesure aux collectivités, maîtres d'ouvrage, entreprises ou porteurs des politiques publiques. Son approche transversale et « de bout en bout » en fait un partenaire privilégié des acteurs territoriaux.

Pascal Berteaud, directeur général du Cerema indique : « *Le défi de l'avenir de nos territoires se gagnera grâce à la mobilisation de tous leurs acteurs, à notre capacité à imaginer et porter des solutions innovantes mais aussi avec la volonté de la puissance publique de les accompagner dans leurs projets durables* ».

À propos de l'ANEL :

L'Association nationale des Elus du Littoral (ANEL) travaille depuis des années avec les pouvoirs publics et les scientifiques pour mieux comprendre les phénomènes d'érosion côtière et informer ses adhérents des avancées des connaissances et des bonnes pratiques sur cet enjeu territorial qui doit être anticipé. L'appel à partenariat du Cerema a été soutenu par l'ANEL afin que les collectivités littorales puissent développer leurs projets grâce à une ingénierie adaptée à chaque situation locale et partager leurs expériences au travers du réseau de l'ANEL.

Pauline HERMAND
Association Nationale des Elus du Littoral - Responsable communication
@ : pauline.hermand@anel.asso.fr

Charles COSTA
Cerema - Responsable communication Mer et littoral
@ : presse@cerema.fr
Tél : 07.60.43.51.24 /

25 Avenue François Mitterrand
69500 Bron Cedex 00